



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

La Ministre

Paris, le 23 MARS 2009

CAB/DM/n° 128

Madame la Présidente, Monsieur le Président,

Au mois d'octobre 2008, j'ai eu le plaisir de présenter le plan carrière 2009-2011 en faveur des personnels de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Ce plan a pour objectif majeur l'amélioration du déroulement de carrière de l'ensemble des personnels, enseignants-chercheurs, personnels des bibliothèques, administratifs et techniques, afin que leur engagement au bénéfice de leur établissement soit reconnu de manière concrète et structurante.

C'est ainsi que la réduction d'un an du premier échelon du corps des maîtres de conférence, qui allié à la prise en compte du doctorat et des activités contractuelles antérieures permet une augmentation de 12 à 25 % de la rémunération à l'entrée dans la carrière, figure dans le projet de décret modifiant le texte statutaire du 6 juin 1984.

De même, l'harmonisation de la grille de rémunération des professeurs avec celle des directeurs de recherche, qui réduit de manière significative la durée de plusieurs échelons, est également prévue dans le corps du projet de décret.

En outre, j'avais annoncé que les taux de promotion de l'ensemble des personnels seraient nettement augmentés dès 2009, en traçant une perspective jusqu'en 2011.

Je suis très heureuse de pouvoir aujourd'hui préciser cet engagement qui sera retracé pour la période 2009-2011 dans un arrêté pluriannuel.

Vous trouverez ainsi ci-joint des tableaux qui détaillent l'évolution des taux de promotion et leur incidence concrète en termes de nombre de possibilités de changement de grade pour les enseignants-chercheurs ainsi que pour les personnels de recherche et formation et de bibliothèque.

Je n'en oublie pas pour autant les personnels de l'administration scolaire et universitaire, car les évolutions seront identiques au sein des ministères de l'enseignement supérieur et de l'éducation nationale.

.../...

Il en est de même pour la politique indemnitaire, car l'augmentation des crédits consacrés aux primes des personnels de bibliothèque, administratifs et techniques connue depuis 2007 et qui se poursuivra au moins jusqu'en 2011, représente 32 % sur la période. Le montant de la dotation allouée à votre établissement permettra ainsi d'augmenter de manière significative les primes avec un équilibre entre les différents corps concernés.

Vous souhaitant bonne réception de l'ensemble de ces éléments, de nature à vous permettre de valoriser les ressources humaines qui sont naturellement la richesse de votre établissement, et en vous remerciant de bien vouloir les diffuser largement, je vous prie de croire, Madame la Présidente, Monsieur le Président, à l'expression de ma meilleure considération.

Avec à vous,



Valérie PECRESSE

PJ : tableaux